Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260428-DEL_22_28042026-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 avril 2026

Nombres de membres :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Absent(s) : 0*
- *Ayant donné procuration : 0*
- *Votants : 11*

Date de la Convocation: 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures quinze minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Bihy, sous la présidence d'Olivier MÉROT, Maire.

Étaient présents :

MÉROT Olivier - Maire
TESSON Éric - 1er adjoint
GRANGIENS Valérie - 2ème adjointe
LE ROY Jean-Pierre - 3ème adjoint
HENRY Claudine
LE HÉGARAT Yvon
PENNORS Dominique
GUÉNÉGOU Catharina
COSSON Nathalie
BERTHOUD Jérôme
POSTOLLEC Marine

Absents excusés : sans objet

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de onze membres.

DCM N°22 - 28/04/2026 : Fixation des taux d'imposition 2026

Exposé des motifs

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les taux de référence et les produits prévisionnels en découlant, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur une éventuelle augmentation des taux.

Vu le Code Général des Impôts;

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux actuels;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur le bâti : 44.39 %;
  - Taxe foncière sur le non bâti : 73.65 %;
  - Taxe d'habitation : 17.48 %.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260428-DEL_22_28042026-DE

- Charge Monsieur le Maire :
  - De notifier cette décision aux services préfectoraux;
  - De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Services Fiscaux accompagné d'une copie de la présente décision.

Présents : 11 Pouvoirs : 0 Total : 11

Voix pour : 11 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Olivier Mérot

MAIRIE DE SAINT-BIHY (Côtes-d'Armor)